

Royaume du Maroc



Direction de la Politique
Economique Générale

Evaluation du financement de la PME au Maroc

Hind Louali



Document de travail n°91

Août 2003

Constituant une sélection mensuelle des travaux menés par les cadres de la Direction de la Politique Economique Générale, les documents de travail engagent cependant la responsabilité des auteurs les ayant initiés. Ils sont diffusés par la Direction pour approfondir le débat sur les sujets en question et susciter des observations.

Table des matières

| | |
|--|----|
| RESUME | 1 |
| INTRODUCTION | 4 |
| 1. ADAPTATION DE L'ENVIRONNEMENT FINANCIER DE L'ENTREPRISE..... | 4 |
| 1.1. AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT GENERAL DES ENTREPRISES | 4 |
| 1.2. RENFORCEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL D'APPUI AU FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE | 5 |
| 1.2.1. MODERNISATION DU SECTEUR FINANCIER | 5 |
| 1.2.2. PROMOTION DES INSTRUMENTS FINANCIERS | 6 |
| 1.2.3. ASSISTANCE TECHNIQUE AU SECTEUR BANCAIRE..... | 7 |
| 2. EVALUATION DU SYSTEME DE FINANCEMENT DE LA PME | 8 |
| 2.1. RECU DES FINANCEMENTS BANCAIRES DEDIES A LA PME..... | 8 |
| 2.1.1. DIMINUTION DES CREDITS A L'EQUIPEMENT | 8 |
| 2.1.2. DEGRADATION DE L'EFFICIENCE DES CREDITS SPECIALISES | 10 |
| 2.2. INADEQUATION DE CERTAINS DISPOSITIFS FINANCIERS | 12 |
| 2.2.1. CHERTE DU CREDIT-BAIL | 12 |
| 2.2.2. FAIBLE ACCES DES PME AU CAPITAL-RISQUE..... | 12 |
| 2.2.3. FAIBLE SATISFACTION DES BESOINS EN MICRO-CREDITS | 13 |
| 2.3. SOUS-EXPLOITATION DU MARCHE BOURSIER | 14 |
| 2.4. APPUI MODERE AU FINANCEMENT DE LA PME..... | 15 |
| 2.4.1. INSUFFISANCE DES GARANTIES ALLOUEES A LA PME | 15 |
| 2.4.2. FAIBLE UTILISATION DES LIGNES DE CREDITS BILATERALES | 16 |
| 2.4.3. RETARD DANS LA MISE EN ŒUVRE DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DANS LE FINANCEMENT DE LA PME | 16 |
| 3. CONCLUSION..... | 17 |

Résumé

Face à la nécessité d'améliorer la contribution des PME à la croissance économique, un ensemble de mesures visant l'assainissement de l'environnement des affaires et la modernisation du secteur financier a été adopté. Ces mesures visent à renforcer les capacités financières des PME et à dynamiser leur activité.

Cette fiche présente les différents dispositifs mis en place au service de la PME et évalue leur performance sur la période 1996-2002.

1. Rappel du dispositif financier d'appui à la PME

En plus des crédits bancaires et des crédits d'aide à l'auto-emploi largement répandus, des formules de financement direct et complémentaire telles que le crédit-bail, le capital-investissement, le micro-crédit et le marché boursier ont été mis à la disposition des entrepreneurs.

L'appui financier indirect des PME s'est concrétisé par la création et le déblocage de fonds de garanties à caractère général (FOGAM, PAIGAM, FOGAFAM, FOMAN...) et sectoriel (FODEP I et II, RENOVOTEL, FORTEX, Fonds de Garantie de la Bourse et Fonds de Garantie des Industries Culturelles). La mise en œuvre, dans le cadre du programme de mise à niveau, de lignes de crédits bilatérales (française, italienne, espagnole et portugaise) et la contribution financière de la Banque Islamique de Développement viennent alimenter les ressources nationales de financement et dynamiser leur déploiement en faveur du développement de la PME.

2. Principaux résultats

Il ressort de l'analyse effectuée que le dispositif mis en place pour appuyer le financement de la PME a été peu performant sur la période 1996-2002. En effet, cette période a été caractérisée par :

- la régression de la distribution des crédits à moyen terme dédiés aux PME (-22,1%) alors que le déploiement total des crédits bancaires à moyen terme a augmenté de 6,4% en moyenne annuelle. L'aggravation des créances en souffrance (17,8% en 2002), la difficulté d'accès et la cherté du coût des crédits pour les PME expliquent les contre-performances enregistrées.
- le repli de la distribution du Crédit Jeunes Promoteurs (-27,6%) et du Crédit Jeunes Entrepreneurs (-23,8%). De même, les investissements réalisés entre 2000 et 2002 dans le cadre du programme d'appui à l'auto-emploi ont baissé de 50,4%.
- la faible contribution du capital-risque au financement de la PME, malgré la dynamisation de l'activité réalisant, jusqu'à fin 2002, 60 participations pour un montant total d'environ 760 millions de dirhams. La prédominance d'une moyenne entreprise fragile et la rigidité des conditions d'éligibilité applicables font du capital-risque un dispositif peu utilisé comme moyen d'appui au développement de la PME.

- le développement du micro-crédit qui reste en deçà du potentiel et des attentes. Ceci est imputable à la prédominance des prêts inférieurs à 1500 dirhams, à la rigidité des conditions d'éligibilité et de remboursement et à l'importance des taux d'intérêt apparents.
- la faiblesse, à fin mai 2003, des taux d'utilisation des lignes de crédit bilatérales (française (35%), espagnole (12%), italienne (7%) et portugaise (0%)) malgré les conditions avantageuses qu'elles présentent.
- la sous-exploitation du marché boursier par les PME. L'effectif des PME cotées (7 unités) ne représente que 0,1% du total des PME nationales. Les contre-performances de la Bourse de Casablanca, sur la période 1998-2002, n'ont pas encouragé l'introduction des PME en Bourse en dépit de la création d'un nouveau compartiment dédié à la PME.
- l'insuffisante mobilisation des garanties de la CCG en faveur des PME. Les unités bénéficiaires ont représenté, entre 1998 et 2001, seulement 6,6% des PME nationales contre 30% des grandes entreprises desservies.

3. Conclusion

Dans un contexte de concurrence accrue et en vue de promouvoir la PME composante principale du tissu économique national, l'amélioration du financement de la petite et moyenne entreprise s'impose.

Les efforts entrepris par les pouvoirs publics, jusqu'à présent, ont permis de consolider l'environnement financier et général des entreprises. Ils ont, aussi, favorisé le renforcement des ressources financières bancaires dédiées à la PME grâce à la diversification des produits bancaires, au recours aux lignes de crédits bilatérales et à la mise en place de fonds de garanties. La mise en place du capital-risque, du crédit-bail, du marché boursier et du micro-crédit a visé la satisfaction des besoins financiers des PME selon leur niveau de développement.

Toutefois, l'évaluation de ces dispositifs financiers montre une difficulté d'accès des PME aux crédits à l'équipement et ce malgré l'augmentation de la part des crédits à moyen terme dans l'encours total des banques. La part des PME bénéficiaires du marché boursier, du capital-risque et du crédit-bail reste faible et la satisfaction des micro-entreprises en matière de financement est insuffisante.

Face à cette situation et pour favoriser la mise à niveau et améliorer la compétitivité des PME soumises aux exigences du libre échange, des efforts complémentaires visant la promotion des fonds privés au service de la PME méritent d'être mis en œuvre. Ces efforts devraient converger vers l'appui au financement des PME, la mobilisation des fonds bancaires, la dynamisation du capital-risque et la consolidation voire la révision du rôle des institutions de micro-crédit.

Introduction

L'amélioration de la croissance de l'économie du Maroc s'est appuyée, ces dernières années, essentiellement sur la dynamisation de l'investissement des entreprises notamment les PME. Les efforts déployés, dans ce cadre, visent la mise à niveau et le développement des PME afin de les accommoder aux exigences internationales.

Au Maroc, la PME représente plus de 95% des entreprises, occupe 50% des salariés, réalise 31% des exportations, 51% des investissements nationaux et 40% de la production¹. Sa participation au PIB se limite à environ 20% contre 60% dans certains pays.

Les difficultés d'accès de la PME aux sources de financement figurent parmi les entraves de développement de la PME. Dans ce cadre, la présente étude, portant sur la période 1996-2002, tente de dresser un diagnostic du financement de la PME au Maroc en évaluant les performances des systèmes de financement mis en place au service de ce genre d'entreprises et en identifiant les entraves à son développement.

Pour se faire, l'étude rappelle, dans un premier temps, les efforts menés par les pouvoirs publics pour adapter l'environnement financier des entreprises aux nouvelles exigences mondiales. Elle analyse, dans un seconds temps, l'importance de la participation du système bancaire au financement des PME et évalue l'efficacité de certains dispositifs financiers mis en place pour soutenir les fonds propres des PME.

1. Adaptation de l'environnement financier de l'entreprise

Outre l'amélioration de l'environnement général des entreprises, les entreprises ont bénéficié du renforcement du dispositif financier national à travers la modernisation du secteur financier, la mise en place d'un ensemble de dispositifs financiers et l'apport d'une assistance technique au secteur bancaire afin d'améliorer l'investissement au niveau des PME.

1.1. Amélioration de l'environnement général des entreprises

Les efforts menés dans ce cadre, pendant la décennie 90, ont porté sur :

- la stabilité du cadre macro-économique contribuant à la réduction du risque d'investissement.
- l'amélioration de l'environnement juridique des affaires : la révision de la Loi sur la Société Anonyme, l'adoption du Code du commerce, la promulgation de la Loi sur la concurrence et la liberté des prix, de la Loi sur les juridictions commerciales et de la Loi sur les groupements d'intérêts économiques, la création des tribunaux de commerce et des centres régionaux d'investissement, la promulgation de la Charte de la PME et l'adoption du Code du Travail.
- le développement des infrastructures qui bénéficie de l'appui financier du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et du développement du partenariat public-privé.
- l'incitation à l'amélioration de la production, particulièrement, par la baisse des coûts de facteurs, la promotion de la qualité et de l'innovation technique et l'encouragement de la valorisation des ressources humaines.

¹ Selon la Fédération de la PME/PMI affiliée à la CGEM, 2002.

- la création de l'Agence Nationale de Promotion de la PME qui a pour mission de répondre aux besoins d'évolution et de développement de la PME et de lui apporter un appui technique afin de promouvoir une nouvelle dynamique des PME.

En dépit de ces efforts, la participation de la PME est restée limitée en raison des contraintes parmi lesquelles on peut citer :

- l'étroitesse du marché local.
- la faiblesse des fonds propres et du taux d'encadrement des PME.
- la difficulté de maîtrise des technologies nouvelles.
- la concentration des projets de restructuration et la persistance de problèmes liés à l'aménagement du territoire, à l'infrastructure et à la communication.

1.2. Renforcement du dispositif national d'appui au financement de l'entreprise

L'amélioration des conditions et des possibilités de financement des PME a été entreprise par les pouvoirs publics afin d'alléger les contraintes d'investissement. Elle est assurée, entre 1996 et 2002, par le renforcement de la modernisation du secteur financier, la promotion des instruments financiers et l'apport d'une assistance technique.

1.2.1. Modernisation du secteur financier

L'amélioration des possibilités d'accès des PME aux sources de financement est appuyée, ces dix dernières années, par la modernisation du système financier axée sur l'adoption d'un ensemble de réformes visant :

la consolidation du secteur bancaire à travers :

- la révision de la Loi bancaire pour renforcer l'autonomie de Bank Al Maghrib en matière de supervision, de contrôle et de sanction et l'amendement de son statut pour supprimer les concours financiers accordés au Trésor et éliminer les incompatibilités avec ses missions de supervision bancaire.
- la réforme du secteur bancaire et le renforcement de la réglementation prudentielle.
- la restructuration et l'assainissement des institutions financières publiques (la Caisse Nationale de Crédit Agricole, le Crédit Immobilier et Hôtelier...).
- le renforcement de la réglementation applicable aux banques off-shore, la mise en place d'un cadre réglementaire et incitatif pour le capital-risque et la réforme du système de Crédits Jeunes Promoteurs.
- la suppression du plancher obligataire, entre autres le plancher d'effets publics soutenant la libéralisation des ressources financières et allégeant les tensions qui pèsent sur les taux d'intérêt.
- la fixation du taux maximum des intérêts conventionnels des établissements de crédits et la réduction de leur marge de 70% à 60% afin de maîtriser le coût des crédits bancaires.
- le relèvement de 10 à 20% du ratio de division des risques et de 60 à 100% du coefficient de liquidité afin d'adapter le cadre réglementaire national aux standards internationaux.

- la promulgation de l'arrêté fixant les conditions de prise de participation des établissements de crédits dans les entreprises existantes ou en création.

la dynamisation de la bourse

En plus des abattements fiscaux accordés au titre de l'IS aux investisseurs institutionnels et au titre des profits de cessions réalisés par des personnes physiques en 2002, la réforme du marché boursier a permis :

- la création du deuxième compartiment dédié aux sociétés concessionnaires et de gestion de service public (2000) et du nouveau marché réservé aux PME à fort potentiel de croissance (2001).
- la finalisation du projet de Loi réglementant les offres publiques afin d'assurer une meilleure protection des actionnaires minoritaires (2001) et la préparation du projet de Loi relatif aux opérations de pensions réglementant les cessions temporaires des titres (2002).
- la définition d'une nouvelle politique pour les investisseurs institutionnels afin d'encourager les compagnies d'assurances à jouer un rôle régulateur du marché boursier (2002).
- l'adoption par le conseil des ministres du décret sur le rachat en bourse par les sociétés cotées de leur propres actions (2003).
- la mise en place, en 2002, de nouveaux indices de capitalisation (le MASI et le MADEX).

le renforcement de l'épargne institutionnelle suite à :

- la promulgation, en 2002, du Code des assurances qui vise la modernisation et le regroupement des textes régissant le secteur.
- la mise en œuvre du plan de développement de l'épargne institutionnelle et le démarrage du redressement de la situation financière de certaines entreprises d'assurance.

1.2.2. Promotion des instruments financiers

Les réformes précitées ont été accompagnées par la mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs financiers au service des entreprises, y compris les PME, afin de renforcer leurs capacités financières. La distribution d'un ensemble de crédits bancaires et l'émergence de la prise de participation ont été appuyées par la mobilisation de fonds de garanties et l'exploitation de ressources financières étrangères.

Diversification des produits bancaires

Plusieurs formules de crédits bancaires, tels que les crédits court, moyen et long termes, les crédits spécifiques à la mise à niveau et le crédit-bail, ont été développées pour répondre aux besoins des entreprises.

En outre, des crédits d'aide à l'auto-emploi dont les montants maximaux sont variables selon le niveau d'instruction des bénéficiaires (Crédits Jeunes Promoteurs, Crédits Jeunes Entrepreneurs et Programme d'aide à l'auto-emploi) ont été mis en place afin d'encourager l'intégration des jeunes dans la vie active et de réduire le chômage.

Emergence de la prise de participation

Le capital-risque, le capital-développement, le capital-amorçage, le capital-transmission et le capital-restructuration sont les principales formules de prise de participation mises en place pour alimenter les fonds propres des entreprises.

Ces capitaux-investissements interviennent à différents stades du cycle de développement des PME et constituent un appui financier non rémunéré par un taux d'intérêt. Leur rémunération correspond à la plus-value de sortie et accessoirement à des dividendes. Ils ont l'avantage d'apporter de l'assistance technique, du conseil et de l'élaboration d'études qui servent de base à la mobilisation des fonds.

Développement des lignes étrangères

La mobilisation des produits bancaires a été encouragée par la mise en œuvre, dans le cadre d'un partenariat maroco-européen et maroco-arabe, de lignes étrangères.

L'appui financier de l'Union Européen s'est accompli par la mise à la disposition des entreprises de la ligne espagnole PME/PMI et de la ligne de partenariat espagnole, de la ligne PME/PMI française et des lignes italienne, portugaise et belge. L'unification, en février 2003, de leurs taux d'intérêt applicables à 5% et l'approbation de leur distribution par l'ensemble des banques visent l'activation de leur utilisation pour la mise à niveau du secteur privé.

Les lignes de financement arabes se sont spécialisées, essentiellement, dans la promotion des exportations et des investissements en finançant à 100% les transactions du Maroc vers les pays membres. Des formules d'assurance contre les risques de transactions à l'exportation et à l'importation et contre les risques d'investissement sont aussi mises en œuvre et peuvent rembourser jusqu'à 90% des pertes.

Mobilisation des fonds de garantie

Des fonds de garantie à caractère général (FOGAM, PAIGAM, FOGAFAM, FOMAN..) et sectoriel (FODEP I et II, RENOVOTEL, FORTEX, fonds de garantie de la Bourse et fonds de garantie des industries culturelles) ont été déployés en vue de suppléer le rôle des lignes bancaires nationales et internationales dans le financement des PME marocaines. L'appui étranger au financement de ces fonds a été requis.

1.2.3. Assistance technique au secteur bancaire

L'appui au développement de la PME est matérialisé par l'adoption d'un plan d'action national². Ce plan a encouragé la création de la Maison Jeune Entreprise qui se veut un outil d'accompagnement des entrepreneurs depuis la création de leurs unités. Ce guichet local facilite l'accès à l'information et la prestation des conseils, depuis 2001, dans 5 villes marocaines.

² Ce plan, dont le programme est tracé sur 3 ans, a pour objectif le développement des structures d'encadrement des PME et leurs capacités afin de provoquer sur 6 ans des investissements supplémentaires de 20 milliards de dirhams, de générer 220.000 nouveaux emplois et des recettes nettes du Trésor de 20 milliards de dirhams.

Et afin de renforcer le partenariat public-PME et d'améliorer l'accès des PME aux crédits bancaires, la Banque Mondiale a mis en place, dans le cadre du Programme de Développement des Entreprises en Afrique du Nord³, un programme d'appui aux PME doté de 5 millions de dollars. L'accord-cadre, signé le 10 septembre 2002, vise la mise en place d'un programme cible de formation et d'assistance technique au profit du secteur financier afin d'identifier les projets porteurs et de développer les liens entre les PME, les grandes entreprises et les autorités locales.

2. Evaluation du système de financement de la PME

L'observation des différents dispositifs financiers mis en place pour accompagner le financement des PME montre une régression de la satisfaction des besoins de la PME. Le recul des financements bancaires en faveur de la PME et l'inadéquation de certains dispositifs financiers aggravent les capacités financières des PME, même si plusieurs efforts ont été fournis pour mobiliser les fonds privés nécessaires au développement de la PME national.

2.1. Recul des financements bancaires dédiés à la PME

Le développement de la PME au Maroc est contrarié par une faible mobilisation des crédits à l'équipement, des crédits bilatéraux et des crédits d'aide à l'auto-emploi.

2.1.1. Diminution des crédits à l'équipement

En dépit de l'augmentation de l'encours des banques, entre 1996 et 2002, de 142.056 millions de dirhams à 217.269 millions de dirhams en enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 7,3%⁴, le financement à moyen terme de la PME a reculé⁵ :

- les crédits à moyen terme alloués aux PME ont baissé, entre 1996 et 2002, de 14.360 millions de dirhams à 3.219 millions de dirhams, soit un recul de 22,1%.
- la part des crédits à moyen terme accordée aux PME n'a représenté, en 2002, que 7,7% de l'encours total des crédits à moyen terme distribués par les banques contre 49,4% enregistrés en 1996⁶, alors que la distribution totale des crédits à moyen terme durant la même période a augmenté de 6,4% en moyenne annuelle.

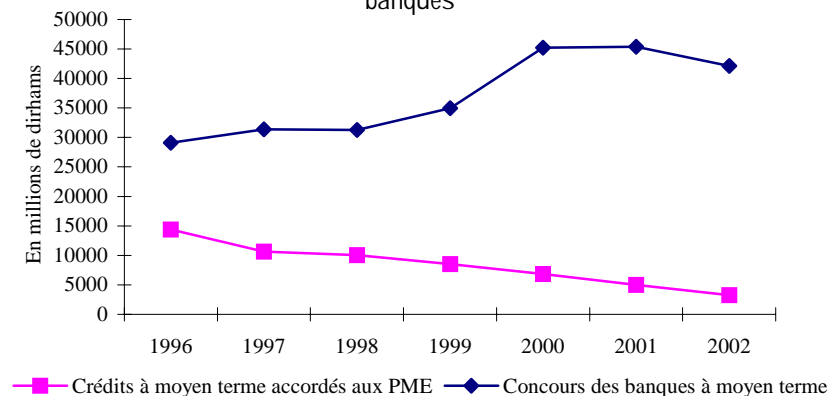
³ L'Egypte et l'Algérie ont aussi bénéficié du programme d'appui au développement des PME doté d'un montant total de 20 millions de dollars.

⁴ La prédominance de la distribution des crédits à court terme (42%), essentiellement sous forme de facilité de caisse, dans le concours bancaires montre que les prêts sont affectés à des emplois économiquement peu productif.

⁵ Source des statistiques : Bank Al Maghrib, 2003.

⁶ Par rapport à l'encours total à moyen et long terme du système bancaire, les crédits à moyen termes accordés aux PME n'ont représenté, en 2002, que 1,5% contre 10,1% en 1996.

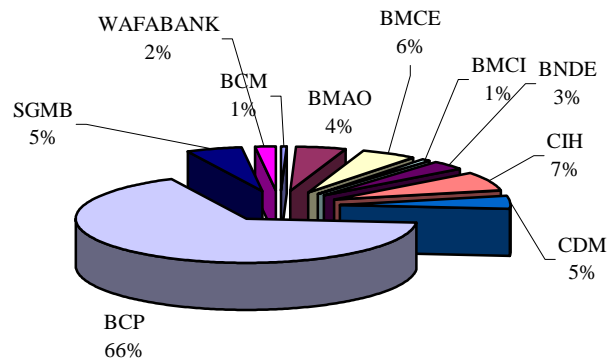
Evolution des crédits à moyen terme accordés aux PME
et du total des crédits à moyen terme distribués par les
banques



Source : Bank Al Maghrib, 2003.

- la BCP constitue la principale banque accordant des crédits à moyen terme aux PME, en offrant 66% des crédits distribués en 2002. Le reste est principalement distribué par la BMCE, le CDM et la SGMB. Alors que le CIH a amélioré ses contributions au financement des PME à moyen terme (de 0% en 1996 à 7% en 2002), le CNCA, l'UMB et la CITIBANK n'ont jamais participé à la distribution de ce genre de crédits aux PME.

Contribution des banques à la distribution
des crédits à moyen terme aux PME



Source : Bank Al Maghrib, 2003.

- les principales banques qui ont réduit, sur la période 1996-2002, leur offre de crédits à moyen terme dédiée aux PME sont : BCM (-52%), Wafabank (-43%), BMCI (-41%) et BMCE et SGMB (-28%). La baisse enregistrée par la BCP est de -11,3%.

Le recul des crédits à l'équipement en faveur des PME est expliqué par :

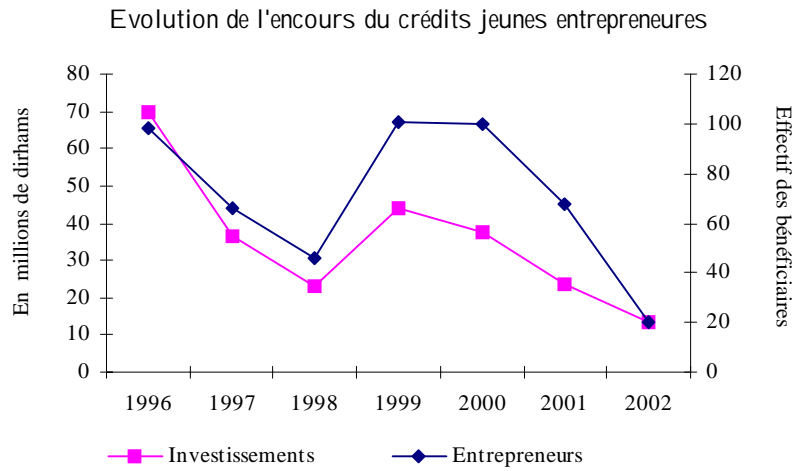
- la prépondérance de la liquidité dans la structure des actifs bancaires. L'épargne financière s'est aggravée à cause de l'augmentation de la part des avoirs liquides et des placements à court terme de 40,1% en 1996 à 70,7% en 2002.
- l'augmentation des créances en souffrance de 11,5% en 1996 à 17,8% en 2002 et le retard enregistré au niveau des tribunaux quant au règlement des contentieux.
- la persistance de la difficulté d'accès des PME aux crédits types moyen et long termes distribués par les banques à cause du manque de transparence et de la prédominance d'un fonctionnement de PME basé sur des contrats individuels de court terme⁷.
- l'application d'une prime de risque aux PME de 2% supérieure à celle appliquée en moyenne (1%) : Le taux d'intérêt appliqué aux PME (12-12,75% TTC ou 9% hors taxe) est supérieur à celui accordé aux grandes entreprises (4-4,5% hors taxe).
- le manque de circulation de l'information et son impact sur la dynamique du capital financier bancaire.

2.1.2. D'égradation de l'efficacité des Crédits spécialisés

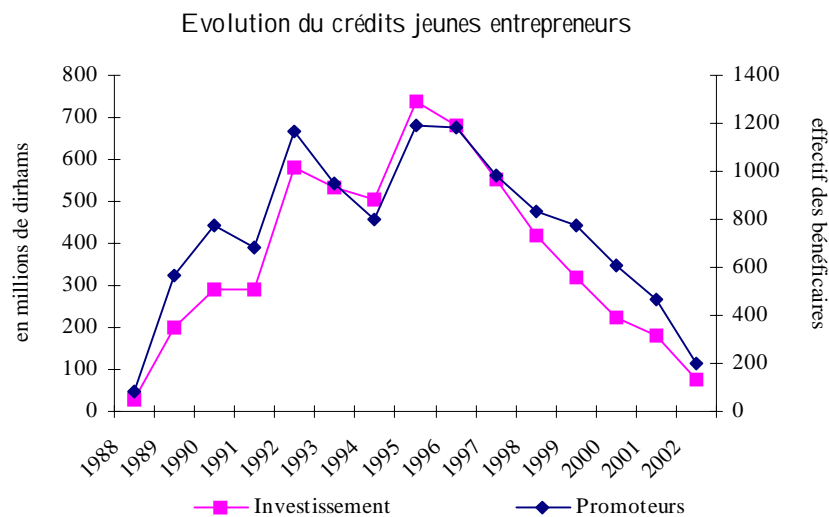
Le Crédit Jeunes Promoteurs et le Crédit Jeunes Entrepreneurs n'ont pas été utilisés de façon efficace pour soutenir les investissements :

- Les flux financiers réalisés, sur la période 1996-2002, par le Crédit Jeunes Promoteurs et le Crédit Jeunes Entrepreneurs ont totalisé, respectivement, 2456 millions de dirhams au profit de 5057 bénéficiaires et 2485 millions de dirhams dédiés à 499 investisseurs. Ces flux sont, respectivement, passés de 679 millions de dirhams à 77 millions de dirhams et de 70 millions de dirhams à 14 millions de dirhams.
- Les contre-performances, en moyenne annuelle, des flux du Crédit Jeunes Promoteurs (-27,6% après une hausse de 57,4% entre 1988 et 1996) et du Crédit Jeunes Entrepreneurs (-23,8%) sont principalement expliquées par l'importance des dossiers bancaires au contentieux (35%) avec un volume de dette de 300 millions de dirhams.

⁷ L'absence d'une planification à moyen terme du marché des PME ne garantit pas une demande à moyen terme et contrarie ce type d'entreprises à présenter des contrats et à fournir des études de projet adéquates pour le développement de leurs marchés.



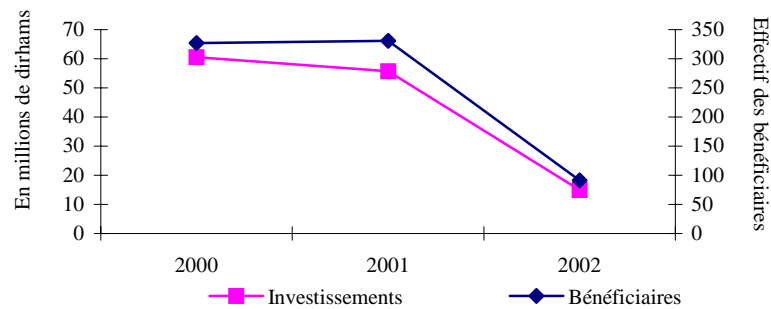
Source : Direction du Trésor et des Finances Extérieures.



Source : Direction du Trésor et des Finances Extérieures.

- Pour pallier au problème de distribution du Crédit Jeunes Promoteurs, ce dernier a été remplacé par le dispositif "Création de la Jeune Entreprise" (convention de coopération du 19 février 2003) garanti à hauteur de 85% par l'Etat.
- Les financements réalisés par le programme d'appui à l'auto-emploi, entre 2000 et 2002, ont totalisé 116 millions de dirhams en faveur de 749 bénéficiaires. Toutefois, ce type de crédit a enregistré, en 2002, un recul de 50,4%.

Evolution des crédits distribués par le Programme d'A ppu à l'A uto-emploi



Source : Direction du Trésor et des Finances Extérieures.

2.2. Inadéquation de certains dispositifs financiers

Le crédit-bail, le capital-risque et les micro-crédits constituent des dispositifs financiers complémentaires mis en œuvre afin d'appuyer le financement des PME et d'accompagner leur développement. Cependant, l'inadaptation de ces dispositifs aux besoins et aux réalités économiques de la PME limitent leur efficacité.

2.2.1. Cherté du crédit-bail

Le recours des entreprises au financement par le biais du crédit-bail a augmenté, sur la période 1996-2001, de 4671 millions de dirhams à 10916 millions de dirhams enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 18,5%. Les abattements fiscaux accordés aux professionnels sur le plan de la TVA, de l'IS et de l'IGR ont encouragé le crédit-bail.

Cependant, la cherté des coûts du crédit-bail (le taux appliqué est de 15,63%) par rapport au taux d'intérêt appliqué aux crédits à moyen terme accordés aux PME (12%) et l'offre d'équipements « standards » limitent l'accessibilité des PME à son utilisation.

2.2.2. Facile accès des PME au capital-risque

L'activité de capital-risque a enregistré, depuis la signature de la convention de financement en 1999, un essor qui s'est traduit par :

- le décaissement, jusqu'à fin 2002, de 44,6% (20 millions d'euros) de l'enveloppe totale de la ligne capital-risque gérée par la Banque Européenne d'Investissement.
- la contribution du capital-risque, entre 1999 et 2002, au financement de 60 participations dont 16,7% sont réalisées par un gestionnaire public⁸. Le montant alloué, dans ce cadre, est d'environ 760 millions de dirhams.
- la généralisation de l'intervention des structures de gestion de la ligne capital-risque à l'ensemble des secteurs (84%) sauf ceux du négoce, de l'immobilier et des services non liés à l'industrie. Les nouvelles technologies bénéficient de 16% des montants investis.

⁸ Il s'agit du Trésor doté d'une enveloppe de 400 millions de dirhams.

Toutefois, ce dispositif reste peu adapté à la PME :

- Les critères d'éligibilité des sociétés de capital-risque sont rigides et la prise du risque est limitée à l'accompagnement du développement des PME. Les PME potentielles, innovantes et en croissance constituent la cible des capital-investisseurs.
- La part des PME éligibles pour l'obtention d'un financement capital-risque est faible. Ceci est dû à l'insuffisance de l'encadrement (financier et technique) qui limite les possibilités d'accès des PME au capital-risque.

2.2.3. Faible satisfaction des besoins en micro-crédits

Même si le nombre des micro-crédits distribués est passé de 270.811 en 2001 à 488.264, à fin septembre 2002, leur distribution reste en deçà des attentes.

- Les marchés potentiels urbain et rural sont estimés, respectivement en 2001, à 651.745 et à 1.279.097 micro-entrepreneurs⁹ alors que seulement 14% ont été desservis en 2001.
- Les secteurs de la pêche et de l'agriculture ont bénéficié, respectivement, de 6,3% et 0,4% des micro-crédits. Les activités commerciales se sont accaparées 49% des micro-prêts distribués.
- La prédominance, entre 2001 et 2002, des montants inférieurs ou égal à 1500 dirhams¹⁰ et l'augmentation des prêts croisés¹¹ (30% des bénéficiaires) montrent que les micro-crédits ne satisfont pas les besoins et se limitent à l'apport d'un plus social.
- La rigidité des conditions d'éligibilité¹² et de remboursement des micro-crédits et la hausse des taux d'intérêt apparents (entre 15% et 30%) limitent l'efficacité socio-économique des micro-crédits.
- La formulation de la Loi limite les possibilités de diversification de l'offre des institutions de micro-finance, telles que la micro-assurance, le financement des micro-projets porteurs nécessitant une enveloppe qui dépasse le montant maximal (50000 dirhams) inscrit dans la Loi ...
- Le recours croissant des institutions de micro-crédit¹³ à la recherche de fonds commerciaux bancaires est freiné par l'obligation de garanties élevées. La satisfaction des besoins des associations est faible (35%). Elle est, essentiellement, sous forme de facilités de caisse.

⁹ Selon une étude nationale réalisée par l'association Al Amana.

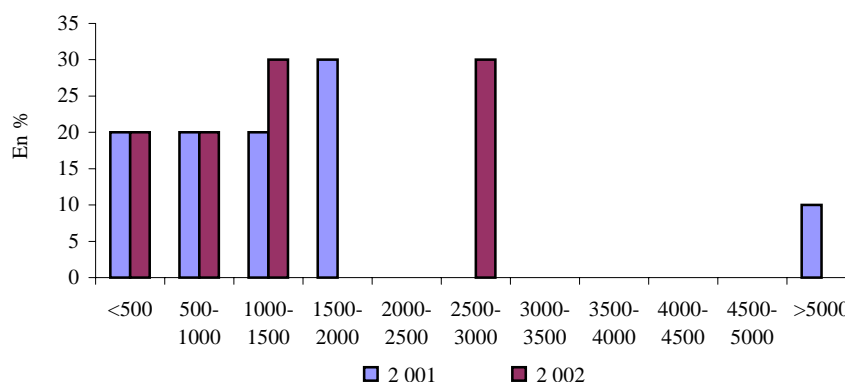
¹⁰ L'annulation, en 2002, de l'allocation des micro-crédits à montant moyen supérieur à 5000 dirhams est expliquée par la multiplication du nombre de micro-crédits distribués par le Groupe de la Banque Populaire par 6,5 alors que l'enveloppe totale n'a augmenté que de 28,6%.

¹¹ Le niveau d'endettement croisé est, par exemple, de 17% entre Al amana et Zakoura et de 30% entre Al Amana et la Fondation banque Populaire. Source : Al Amana, 2002 Rapport annuel.

¹² La plupart des associations redoute les couches défavorisées et exige la présence d'une activité génératrice de revenu stable depuis plus d'un an.

¹³ Le taux moyen de couverture des associations de micro-crédits est inférieur à 10%.

Evolution de la structure des micro-crédits moyens reçus par les bénéficiaires (par tranche de dirhams)



Source: Direction du Trésor et des Finances Extérieures.

L'adoption, par quelques associations de micro-crédits, de projets pilotes relatifs à la distribution des prêts individuels¹⁴ (10000 dirhams en moyenne) et l'émergence de crédits entre 2500 et 3000 dirhams¹⁵, durant l'exercice 2002, visent l'encouragement de l'investissement dans des biens d'équipement durables.

2.3. Sous-exploitation du marché boursier

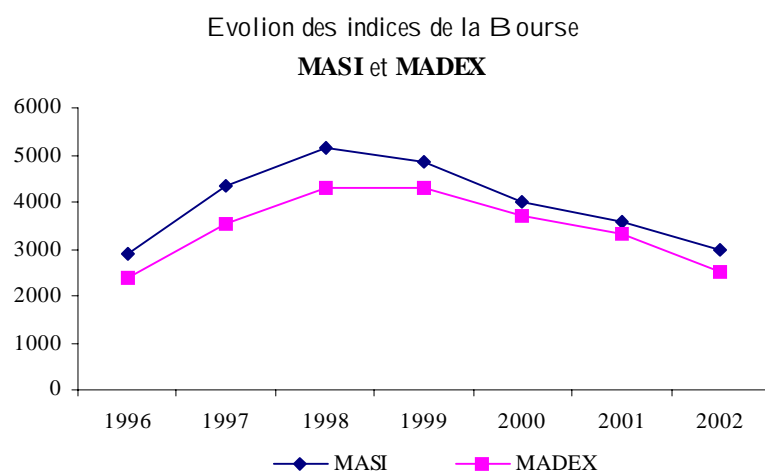
La participation du marché boursier au financement des PME est faible en dépit des réformes fiscales adoptées et qui encouragent l'introduction à la Bourse :

- 7 PME, appartenant à différents secteurs, sont cotées en Bourse. Elles représentent 12,5% du total des entreprises cotées et seulement 0,1% des PME nationales.
- Les conditions d'éligibilité du troisième compartiment de la Bourse favorise les PME à fort potentiel de croissance. Toutefois, une seule entreprise spécialisée dans les nouvelles technologies de l'information a été cotée, en 2001, sur ce nouveau marché.
- Les contre-performances de la capitalisation boursière (-11,9%)¹⁶ et des indices MASI (-12,8%) et MADEX (-12,5%) enregistrées, entre 1998 et 2002, n'encouragent pas le financement de la PME par le marché boursier.

¹⁴ Les bénéficiaires des prêts individuels sont des anciens clients bénéficiant de prêts progressifs mais dont les besoins de développement ont été jugés plus élevés. Les montants de ce type de prêts sont supérieurs à la moyenne des prêts distribués par groupe solidaire.

¹⁵ Confère annexe 2, Evolution de la structure des micro-crédits moyens distribués par les associations.

¹⁶ La capitalisation boursière a atteint, en 2002, 87,2 milliards de dirhams contre 75,8 milliards de dirhams en 1996 en marquant un taux de croissance annuel moyen de 2,4%.



Source : Bank Al Maghrib, 2003.

2.4. Appui modéré au financement de la PME

La recherche de nouvelles sources de financement des PME et leur mobilisation constituent des objectifs de l'engagement de la CCG et de la promulgation de la charte de PME. Cependant, certaines pratiques continuent à relativiser les efforts élaborés pour dynamiser l'appui financier des PME.

2.4.1. Insuffisance des garanties allouées à la PME

En dépit de l'accroissement du taux d'utilisation des garanties agréées par la CCG, sur la période 1998-2001, à 70% en moyenne annuelle¹⁷ et de l'adoption d'un ensemble de réformes qui visent l'assouplissement de leurs contraintes d'éligibilité, les engagements de la CCG envers les PME restent insuffisants :

- Les garanties distribuées par la CCG ont profité, sur la période 1998-2001, à seulement 6,6% des PME nationales (433 unités) contre 30% des grandes entreprises (97 unités).
- Le nombre des PME bénéficiaires des garanties agréées par la CCG, sur la période 1998-2001, est 4,5 fois plus élevé que l'effectif des bénéficiaires pour des grands projets. Toutefois, la part des garanties de la CCG allouée aux PME reste insuffisante si elle est comparée à l'importance des PME dans le tissu économique (95%).
- Les conditions d'éligibilité des garanties appliquées par la CCG aux PME ne tiennent pas compte des caractéristiques de leur activité telles que la saisonnalité, les besoins de développement, les opportunités sectorielles...
- Les banques les plus actives dans le déploiement des garanties de la CCG sont le GBP (35%), la BMCE (24%) et la BCM (13%). Le reste des garanties a été distribué par le CDM (7%), la SGMB (6%), la Wafabank (3%), le CNCA (3%), la BNDE (3%) et autres (6%).

¹⁷ Ces garanties sont de 965 millions de dirhams en faveur de 530 opérations dont 90% sont des crédits à l'investissement, 9% sont des crédits pour la mise à niveau et 1% est pour le cautionnement à l'export.

2.4.2. Faible utilisation des lignes de crédits bilatérales

La plupart des lignes de crédits européennes accusent, jusqu'à mai 2003, une sous-utilisation.

- La ligne PME/PMI française est engagée à hauteur de 50%. Son décaissement effectif est de 35% contre seulement 10% débloqués par le FASEP-garantie.
- La ligne espagnole PME/PMI est utilisée à hauteur de 12% alors que la ligne espagnole de partenariat n'a jamais été utilisée.
- La ligne italienne est engagée à hauteur de 25% avec un taux d'utilisation limité à 7%.
- La ligne portugaise n'a jamais été débloquée.

En outre, l'observation de la contribution de la Banque de Développement Islamique au financement des PME, sur la période 1976-2001, montre que :

- les PME marocaines ont bénéficié de 1.596,94 millions d'euros dont 83,8% (1.338,2 millions d'euros) ont profité aux opérations de commerce.
- les importations se sont accaparées 91% de l'enveloppe totale des opérations de commerce. Le reste a servi au financement des exportations (19,66 millions d'euros) et à l'alimentation du Fonds Commun des Banques Islamiques (103,9 millions d'euro).
- les prêts, la vente à tempérament¹⁸, les participations aux bénéfices et Istitna'a ont bénéficié de 224 millions d'euros. Le reste (34,7 millions d'euros) a été accordé sous forme de crédit-bail, de participation au capital et de lignes de financement.

2.4.3. Retard dans la mise en œuvre des institutions spécialisées dans le financement de la PME

La charte de la PME, promulguée en 2002, prévoit la mise en place prochainement d'un ensemble d'organismes financiers qui visent essentiellement la dynamisation de la PME nationale. Il s'agit :

- des fonds collectifs d'investissement en capital qui détiendront en copropriété des titres de capital ou de créances émis par les PME financières (sociétés de capitaux).
- de la société d'investissement en capital qui sera chargée de la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières sous forme de prise de participation dans le capital des PME financières.
- des sociétés régionales de financement qui mobiliseront des prêts aux PME pour financer leurs besoins d'investissement et d'exploitation. Ces sociétés bénéficieront d'une garantie de l'Etat relative aux emprunts accordés.

¹⁸ C'est un mode de financement qu'utilise la Banque Islamique de Développement pour acheter des machines et équipements qu'elle revend au bénéficiaire à un prix plus élevé. Le remboursement se fait en versements échelonnés alors que la propriété des biens est immédiatement transférée à l'acheteur.

- des établissements de crédit mutuel et coopératif qui accorderont des crédits aux PME membres.
- du fonds pour la promotion de la PME destiné au financement d'opérations prises en charge par l'Etat (la formation et l'encadrement, la normalisation des PME, la recherche et développement, l'aménagement du terrain et des locaux professionnels et la constitution de groupements spécialisés).

3. Conclusion

Dans un contexte de concurrence accrue et en vue de promouvoir la PME composante principale du tissu économique national, l'amélioration du financement de la petite et moyenne entreprise s'impose.

Les efforts entrepris par les pouvoirs publics, jusqu'à présent, ont permis de consolider l'environnement financier et général des entreprises. Ils ont, aussi, favorisé le renforcement des ressources financières bancaires dédiées à la PME grâce à la diversification des produits bancaires, au recours aux lignes de crédits bilatérales et à la mise en place de fonds de garanties. La mise en place du capital-risque, du crédit-bail, du marché boursier et du micro-crédit a visé la satisfaction des besoins financiers des PME selon leur niveau de développement.

Toutefois, l'évaluation de ces dispositifs financiers montre une difficulté d'accès des PME aux crédits à l'équipement et ce malgré l'augmentation de la part des crédits à moyen terme dans l'encours total des banques. La part des PME bénéficiaires du marché boursier, du capital-risque et du crédit-bail reste faible et la satisfaction des micro-entreprises en matière de financement est insuffisante.

Face à cette situation et pour favoriser la mise à niveau et améliorer la compétitivité des PME soumises aux exigences du libre échange, des efforts complémentaires visant la promotion des fonds privés au service de la PME méritent d'être mis en œuvre. Ces efforts devraient converger vers l'appui au financement des PME, la mobilisation des fonds bancaires, la dynamisation du capital-risque et la consolidation voire la révision du rôle des institutions de micro-crédit.

A nnexte 1

D ispositifs financiers dédiés à la PME

L es lignes de crédits bancaires

- Les crédits à court, à moyen et à long termes finançant jusqu'à 80% des besoins de l'entreprise.
- Les lignes de crédit spécifique mises en œuvre, dans le cadre du programme de mise à niveau, pour soutenir les PME dans leur processus de restructuration. Ces lignes sont indexées sur le taux de base bancaire (8-8,5%) et financent jusqu'à 70% des besoins de restructuration.
- Le crédit-bail mobilisé pour l'acquisition de biens d'équipement et le crédit-bail immobilier à usage professionnel. Ces crédits garantissent la location de matériels et de locaux professionnels et financent jusqu'à 100% des frais d'acquisition.

L a prise de Participation

- **La ligne capital-risque** dotée de 45 millions d'euros. Cette ligne est mobilisée dans le cadre du Projet MEDA par la Banque Européenne d'Investissement sous forme de prises de participations pour une durée de 2 à 18 ans.
- **Le capital-développement** vise les sociétés de moyenne taille non cotées et qui cherchent à financer leur développement. Les opérations de capital-développement se réalisent essentiellement par l'augmentation du capital et sont souvent minoritaires.
- **Le capital-amorçage** (Fonds Sindibad, novembre 2002) géré par la CDG. Ce fonds est doté de 50 millions de dirhams. Il est dédié au financement de l'innovation et s'intéresse aux Business plans avant la création de la société bénéficiaire.
- **Le capital-transmission** concerne les opérations de changement d'actionnaires des sociétés opérant dans des secteurs à bonne visibilité économique. La sortie des investissements réalisés se produit par une cession à d'autres sociétés du même secteur ou par une introduction en bourse.
- **Le capital-restructuration** est destiné aux sociétés en profonde restructuration appartenant aux secteurs matures. L'investissement assure le redressement de l'entreprise avant sa cession ultérieure à une société, généralement, du même secteur.

L es lignes de crédits étrangères

Les mécanismes financiers européens sont représentés par les lignes espagnoles pourvues en total de 9 milliards de pesetas, la ligne PME/PMI italienne dotée de 15 millions d'euros, la ligne portugaise mobilisant 11 millions d'euros et la ligne belge ECIP gérée par la Commission de Bruxelles.

La contribution française comprend, quant à elle, la ligne PME/PMI (30 millions d'euros), le FASEP-garantie (200 millions de francs), le FASEP-étude octroyant des dons remboursables en cas de succès, le Fonds de Solidarité Prioritaire et la ligne PROPARCO (1,95 milliard de dirhams).

Les lignes de financement arabes se sont spécialisées dans la promotion du commerce des pays arabes membres et de leurs investissements. Dans ce cadre, s'insèrent la ligne de la Banque Islamique de Développement qui finance jusqu'à 100% les transactions vers l'OCI et l'OCDE et le reste de l'Afrique et la ligne de financement du commerce arabe (Fonds Monétaire Arabe) qui finance jusqu'à 85% les exportations et les importations. L'assurance des risques de transaction à l'exportation et des investissements sont aussi pris en considération par la Société Islamique d'Assurance à l'investissement et à l'export. Cette dernière offre des remboursements allant jusqu'à 90% du montant des opérations.

Les fonds de garantie

- **La garantie de financement des investissements par la CCG** couvre jusqu'à 50% du crédit bancaire perçu par les PME. La commission annuelle de garantie est de 0,40% de l'encours total et l'apport minimal en fonds propres est de 20%.
- **Le FOGAM** est doté de 100 millions de dirhams et son octroi est conditionnel à l'attribution d'un prêt au taux de base bancaire.
- **Le FOGAFAM** (Fonds de Garantie Français) est mobilisé auprès de l'Agence Française de Développement pour un montant global de 30 millions d'euros. Ce fonds offre une double garantie aux crédits bancaires accordés aux PME et couvre jusqu'à 50% du montant du prêt dont le total est limité à 1,5 million d'euros.
- **Le PAIGAM** (Projet d'Appui aux Institutions de Garantie Marocaines) est doté de 30 millions d'euros pour appuyer le dispositif de garantie de l'Union Européenne. Les engagements de garantie, compris entre 100.000 dirhams et 1 million de dirhams, sont au profit des promoteurs assurant un autofinancement de 30%.
- **Le Fonds National de Mise à Niveau** est instauré par le projet de Loi des Finances 2003. Il est pourvu de 400 millions de dirhams financés à parts égales par l'Etat et le programme MEDA.
- **Le Fonds de Dépollution Industrielle I (FODEP I)** est mis en place en vue d'aider les entreprises à investir dans les équipements de dépollution et dans les technologies propres n'excédant pas 30 millions de dirhams. Ce fonds est doté de 90 millions de dirhams octroyés sous forme de dons et de crédits rétrocédés.
- **Le Fonds FODEP II** bénéficie d'un don allemand de 100 millions de dirhams. Ce fonds est octroyé sous forme de don afin de mobiliser des investissements à hauteur de 300 millions de dirhams entrepris par des entreprises artisanales.
- **Le Fonds Rénovotel** pour la promotion hôtelière (signature de la convention de coopération Banques-Entreprises le 19 février 2003) profite d'une contribution financière du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social (200 millions de dirhams). Les crédits couvriront jusqu'à 70% du financement avec des taux d'intérêt étatique de 2% et bancaire négociable.

- **Le Fonds « Fortex »** est dédié au soutien de la restructuration des entreprises du secteur textile-habillement. La contribution du Fonds Hasan II pour le Développement Economique et Social à son financement est de 100 millions de dirhams. Le déblocage du FORTEX a eu lieu après la signature du contrat Banques-Entreprises le 19 février 2003.
- **Le Fonds de Garantie de la Bourse** est destiné à l'indemnisation de la clientèle des sociétés de la Bourse mises en liquidation.
- **Le Fonds de Garantie des Industries Culturelles** est mis en place dans le cadre de la coopération avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie afin de faciliter le financement des PME culturelles par le système bancaire. La garantie couvre jusqu'à 70% de l'encours du crédit principal sur 7 ans avec une commission de 0,6%.

Les produits financiers d'aide à l'auto-emploi

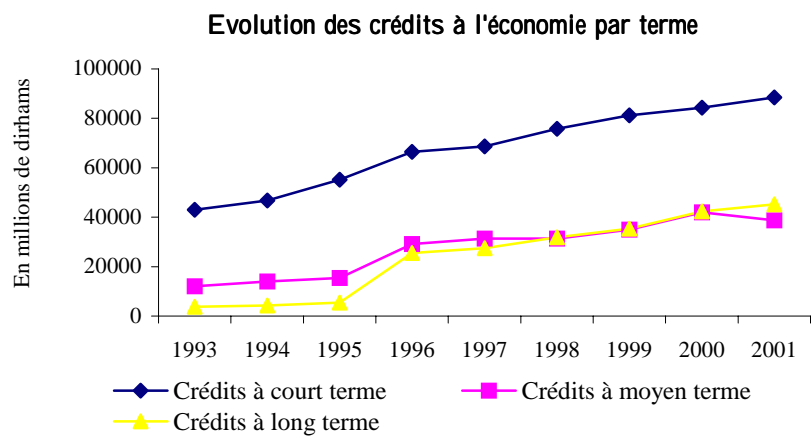
- **Le Crédit Jeunes Promoteurs** vise les diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Il a financé à 90% les projets Jeunes Promoteurs agréés avec des taux d'intérêt de 5% pour les prêts de l'Etat et de 9% pour ceux bancaires. Il a été remplacé par le dispositif "Création de la Jeune Entreprise"¹⁹ (convention de coopération du 19 février 2003) garanti à 85% par l'Etat.
- **Le Fonds pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes**²⁰ contribue à hauteur de 90% au financement des projets admis dont le montant maximal est de 1 million de dirhams.
- **Le micro-crédit**, qui se base sur le principe de l'économie solidaire, vise l'encouragement et la promotion de la micro-entreprise. La contribution du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social (100 millions de dirhams en 2000), après la réglementation de l'activité (avril 1999), a renforcé les capacités financières des principales institutions financières.

¹⁹ Charte de la PME, 2002.

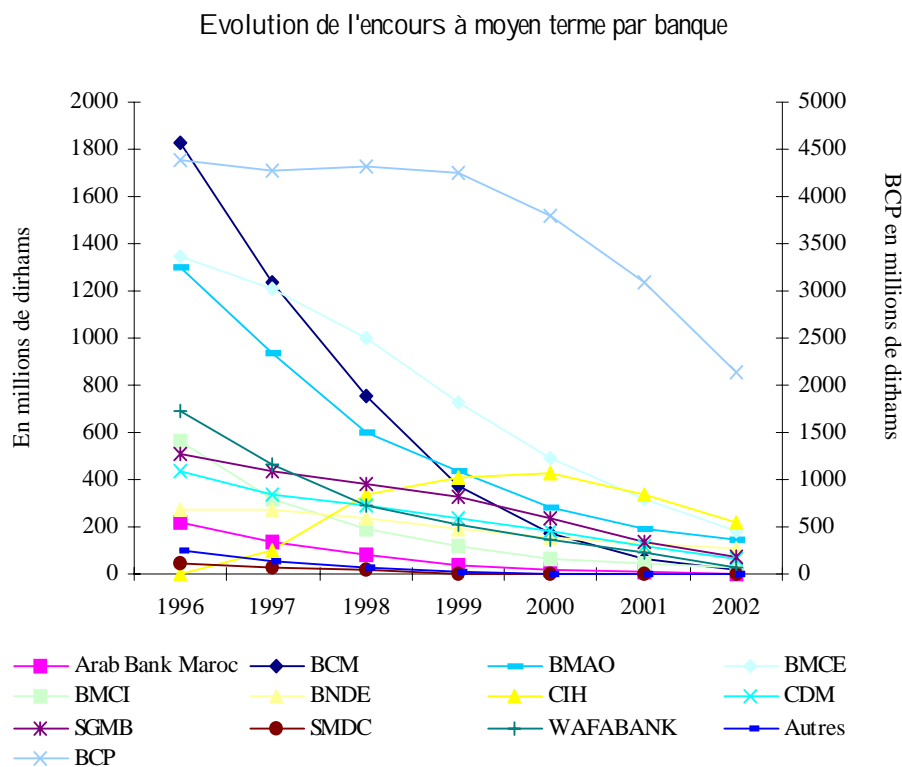
²⁰ Le crédit jeunes entrepreneurs est destiné aux jeunes entrepreneurs qui ne possèdent pas un diplôme d'enseignement supérieur ou une qualification professionnelle.

A nnece 2

Evolution de la distribution des financements bancaires et boursier

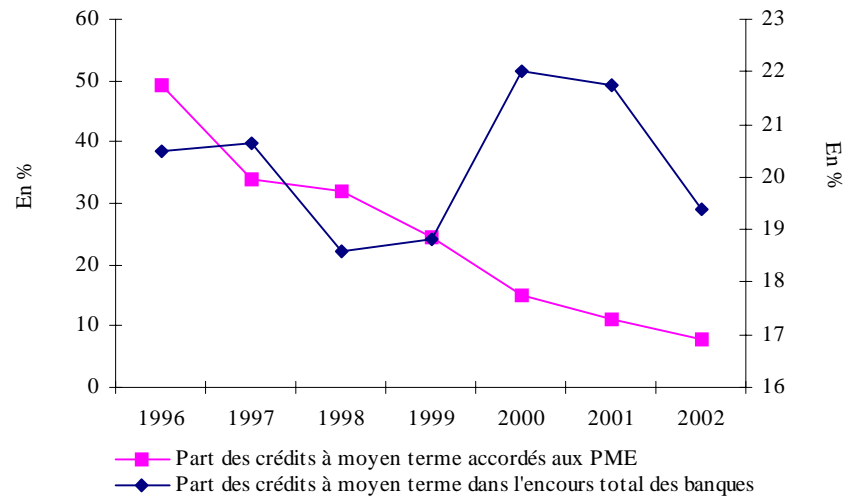


Source : Base de données, DPEG.



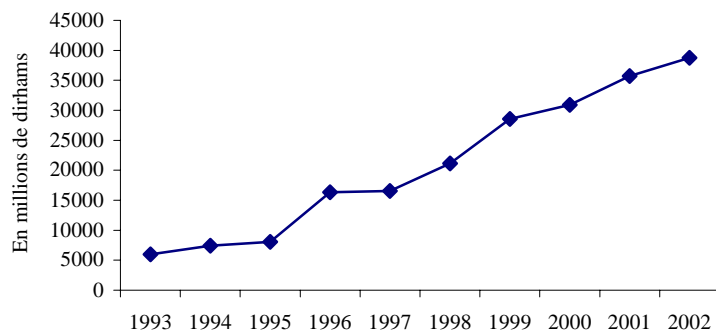
Source : Bank Al Maghrib, 2003.

Evolution de la part des crédits à moyen terme accordés aux PME et aux entreprises



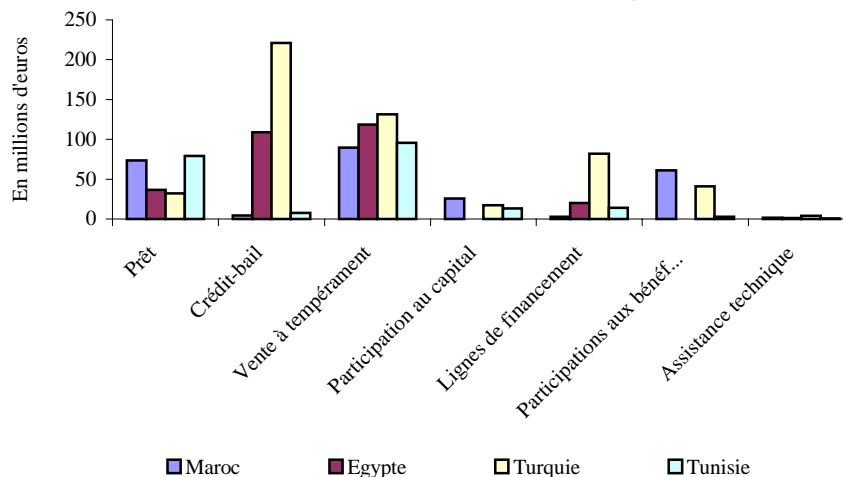
Source : Bank Al Maghrib, 2003.

Evolution des créances en souffrance



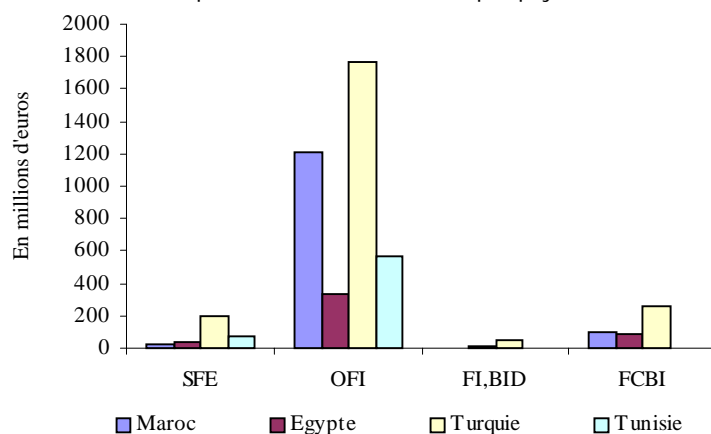
Source : Base de données, DPEG.

Evolution des financements de la B I D par type d'opération ordinaire et par pays



Source : Banque Islamique de Développement, Rapport annuel 2000-2001.

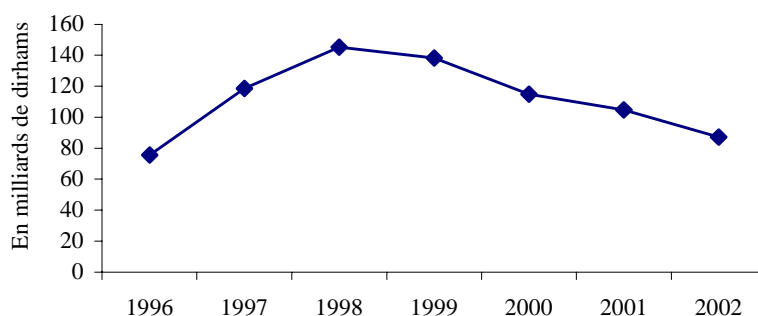
Importance des financements de la BID par type d'opérations du commerce et par pays



Source : Banque Islamique de Développement, Rapport annuel 2000-2001.

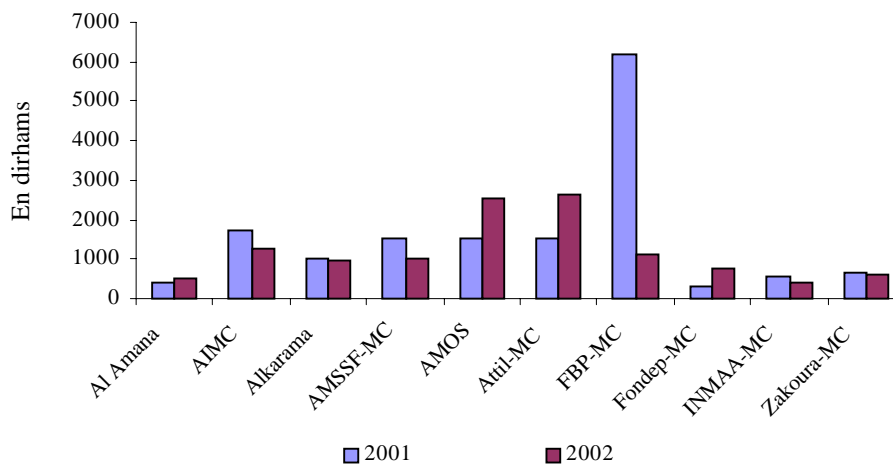
N.B.: SFE : Système de financement des exportations.
 OFI : Opérations de financement des importations.
 FI,BID : Fonds d'Investissement de la BID.
 FCBI : Fonds Commun des Banques Islamiques.

Evolution de la capitalisation boursière



Source : Bourse de Casablanca, 2003.

Evolution de la structure des micro-crédits moyens distribués par les différentes associations



Source : Direction du Trésor et des Finances Extérieures.